

*Dérivation Garrison*

Le gouvernement a saisi toutes les possibilités qui s'offraient à lui de veiller à ce que les préoccupations des Canadiens et, plus particulièrement, des Manitobains soient pleinement comprises et prises en considération par le Congrès et l'administration en ce qui concerne la conception et la construction des ouvrages du projet de dérivation Garrison.

Des événements récents y compris le relèvement par le Congrès des crédits affectés à ce que l'on appelle la Phase I ainsi que l'attribution du contrat d'aménagement du barrage et du réservoir Lonetree ont été suivis de près par les gouvernements du Canada et du Manitoba afin de pouvoir faire, à un niveau politique élevé, des interventions visant à protéger les intérêts canadiens.

Tout récemment, après l'attribution du contrat Lonetree, le gouvernement s'est dit préoccupé par les incidences du moment choisi pour l'adjudication sur le processus de consultation en cours. Nous continuons à considérer les consultations avec les États-Unis comme le moyen le plus efficace de répondre aux préoccupations canadiennes concernant les aspects du projet Garrison susceptibles d'avoir un effet néfaste sur les eaux s'écoulant vers le Canada.

Monsieur le Président, le 3 octobre dernier, le gouvernement canadien a fait parvenir au département d'État une note déplorant explicitement le fait que le contrat d'aménagement du réservoir Lonetree, ouvrage central du réseau de répartition des eaux du projet Garrison, ait été accordé, le 24 août 1983, avant la finalisation des consultations prévues par la Commission mixte internationale et accepté par les deux gouvernements. Le gouvernement a déploré d'autant l'action américaine que celle-ci a été prise dès après la réunion des représentants des deux gouvernements à Ottawa, le 20 juillet dernier, pour discuter d'un point de vue technique des préoccupations canadiennes concernant certains ouvrages du projet sur la base des plans et devis techniques remis à la partie canadienne. A cette réunion, un grand nombre de renseignements utiles ont été échangés et ont donné lieu à une discussion valable qui semblait avoir préparé le terrain pour une réunion consultative de haut niveau, tout aussi productive que les deux gouvernements comptaient tenir en septembre. Dans la note qu'il faisait parvenir au département d'État, le gouvernement mentionnait que les consultations de septembre n'auraient pu, d'une façon réaliste, donner un résultat positif si elles avaient coïncidé, à toutes fins pratiques, avec l'annonce, par l'administration, de l'attribution du contrat d'aménagement pour le principal ouvrage du projet Garrison, élément du projet qui faisait toujours l'objet de consultations intenses.

Le gouvernement du Canada rappelait au département d'État qu'il ne voyait, en principe, aucune raison de s'opposer à des projets visant à promouvoir le développement économique de certaines régions des États-Unis comme le projet de dérivation Garrison, et qu'il pouvait comprendre et apprécier pleinement l'engagement de longue date de l'administration américaine vis-à-vis de la population du Dakota du Nord de remplacer les terres soustraites à l'agriculture pour mettre en place les ouvrages de régularisation des crues. Toutefois, le gouvernement s'estimait obligé de rappeler que certains éléments du plan actuellement autorisé par le Congrès étaient susceptibles d'avoir un effet néfaste sur les eaux s'écoulant vers le Canada, comme en avait conclu, d'ailleurs, la Commission mixte internationale dans son rapport de 1977 aux deux gouvernements.

Monsieur le Président, aussi longtemps que le plan autorisé par le Congrès est maintenu, le gouvernement du Canada ne peut que supposer qu'il reste toujours possible que le projet Garrison soit financé par le Congrès jusqu'à son achèvement, y compris l'achèvement de ce qu'on appelle la Phase II. Cette situation continuera d'alimenter la vive préoccupation que les Canadiens entretiennent concernant certains ouvrages de la Phase I et tous les ouvrages de la Phase II. Par ailleurs, le gouvernement faisait savoir aux États-Unis qu'il appréciait les assurances générales fournies à maintes reprises par l'administration ainsi que la condition rattachée aux derniers crédits à ce jour approuvés par le Congrès pour l'exercice 1984 et selon laquelle aucun montant alloué en vertu des affectations actuelles du Congrès ne servira à l'aménagement d'ouvrages de la dérivation Garrison dans le Dakota du nord qui pourraient polluer, introduire des biotes étrangers ou accroître ou diminuer indûment le débit des eaux s'écoulant vers le Canada. Pourtant, le gouvernement reconnaît pleinement que, pour pouvoir protéger efficacement les intérêts canadiens et empêcher la pollution des eaux manitobaines par des biotes étrangers provenant d'un réacheminement des eaux du bassin de la rivière Missouri, il doit s'assurer que les garanties générales fournies par les États-Unis au niveau politique se traduisent par des assurances et des garanties techniques prévues dans le cahier des charges des plans et devis du projet Garrison.

C'est pour cette raison que le gouvernement cherche notamment à l'heure actuelle à coopérer avec des représentants des départements d'État et de l'intérieur des États-Unis pour recenser, clarifier et résoudre les questions techniques particulières soulevées par les représentants canadiens après examen des plans et devis du projet Garrison. Dans ce processus d'examen, les représentants canadiens ont eu pour principal souci d'évaluer dans quelle mesure ces plans présentaient un risque de transfert de biotes, de larves et de poissons entre le bassin de la rivière Missouri et celui de la baie d'Hudson. D'autres questions ont été identifiées en rapport avec les plans de gestion de la faune sauvage, notamment en ce qui touche aux oiseaux migrateurs.

Comme je l'ai déjà mentionné, une importante rencontre bilatérale d'experts a été tenue à Ottawa, le 20 juillet dernier. Y ont participé des représentants de la Commission des eaux de l'État du Dakota du Nord, du Département des pêches et de la faune du Dakota du Nord, du Garrison Conservancy District, des services du Bureau of Reclamation à Bismark, Denver, Billings et Washington, également des représentants du département d'État du côté américain, des représentants du ministère des Ressources naturelles du Manitoba, d'Environnement Canada, du ministère des Pêches et des Océans, ainsi que du ministère des Affaires extérieures du côté canadien. La réunion avait pour objectif de donner à l'administration la possibilité de fournir des données techniques concernant le projet Garrison et de permettre aux représentants canadiens de soulever d'autres questions et préoccupations. Une première liste de problèmes techniques préparée par les représentants canadiens, et transmise au département d'État par l'ambassade du Canada à Washington avant la tenue de la réunion, a permis de circonscrire les thèmes abordés, ainsi que les discussions qui ont suivi.